

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recoulement des Actes
10/2/2023	C.SI		250	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Lunette ISLAM 184, Rue des Anglais CASABLANCA	07.03.2023					Lunette.ISLAM 184, Rue des Anglais CASABLANCA 4.700.00 DH.S.
Lunette ISLAM 184, Rue des Anglais CASABLANCA						

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the H-B-D-H system. It features two horizontal rows of atoms. The top row consists of hydrogen atoms (H) at positions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, and 9. The bottom row consists of boron atoms (B) at positions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, and 9. Single bonds connect adjacent atoms in each row, and double bonds connect the corresponding atoms in the two rows. An upward-pointing arrow labeled 'H' is positioned above the top row, and a downward-pointing arrow labeled 'B' is positioned below the bottom row.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

Facture 004108

Casablanca, le 07.03.2023

M. Lachhab meriem Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
VL ORMA... A.R. BLANC	OD 408	OD 409	OD 1	OD 1
VP ORMA... BLANC	OG 408	OG 909	OG 1	OG 1
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD + 1.25 (- 1.00 à 70)			1	1000.00
- OG + 1.25 (- 0.50 à 100)			1	1000.00
V.P. : - OD + 2.25			1	750.00
- OG + 2.25			1	750.00
ADD./				
TOTAL				4700.00

Lunette ISLAM
184, Rue des Anglais
CASABLANCA

Arrêtée la présente facture à la somme de

Cent cinquante

Quatre mille Sept

Ophtalmologiste (Adultes et Enfants)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hopital 20 Août

Diplômee de la Faculté de Médecine de Casablanca

et de l'Université des Antilles-Guyane (France)

إخلاصية في الطب و جراحة العيون (صغار و كبار)

داخلية سابقة بالمركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد

طبية داخلية سابقة بالمركز الإستشفائي الجامعي

بوانت أبتر - فرنسا

طبية مقيمة سابقة بمستشفى 20 غشت

دبلوم التخصص بكلية الطب بالدار البيضاء و جامعة بفرنسا

Dr. N. RIAH
Ophtalmologue
Casablanca, Tel :
Res Habiba 78, 2ème étage El Haj fateh
El Oulfa - Casablanca

2 Mars 2008

Dr. N. RIAH
Mérim

Lunette ISLAM
184, Rue des Anglais
CASABLANCA



5 lunettes de correction
optique + 1,25 et 1,00
Vues fixes et filtrées

$$a \{ d = +1,25 - 1,00 \rightarrow 75)$$

$$d = +1,25 - 0,50 \rightarrow 75)$$

$$b = +2,25 \text{ offert } 0,00$$

Merci d'avance en bon entier

إقامة حبيبة، رقم 78، الطابق 2 - شارع الحاج فاتح - الدار البيضاء

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca